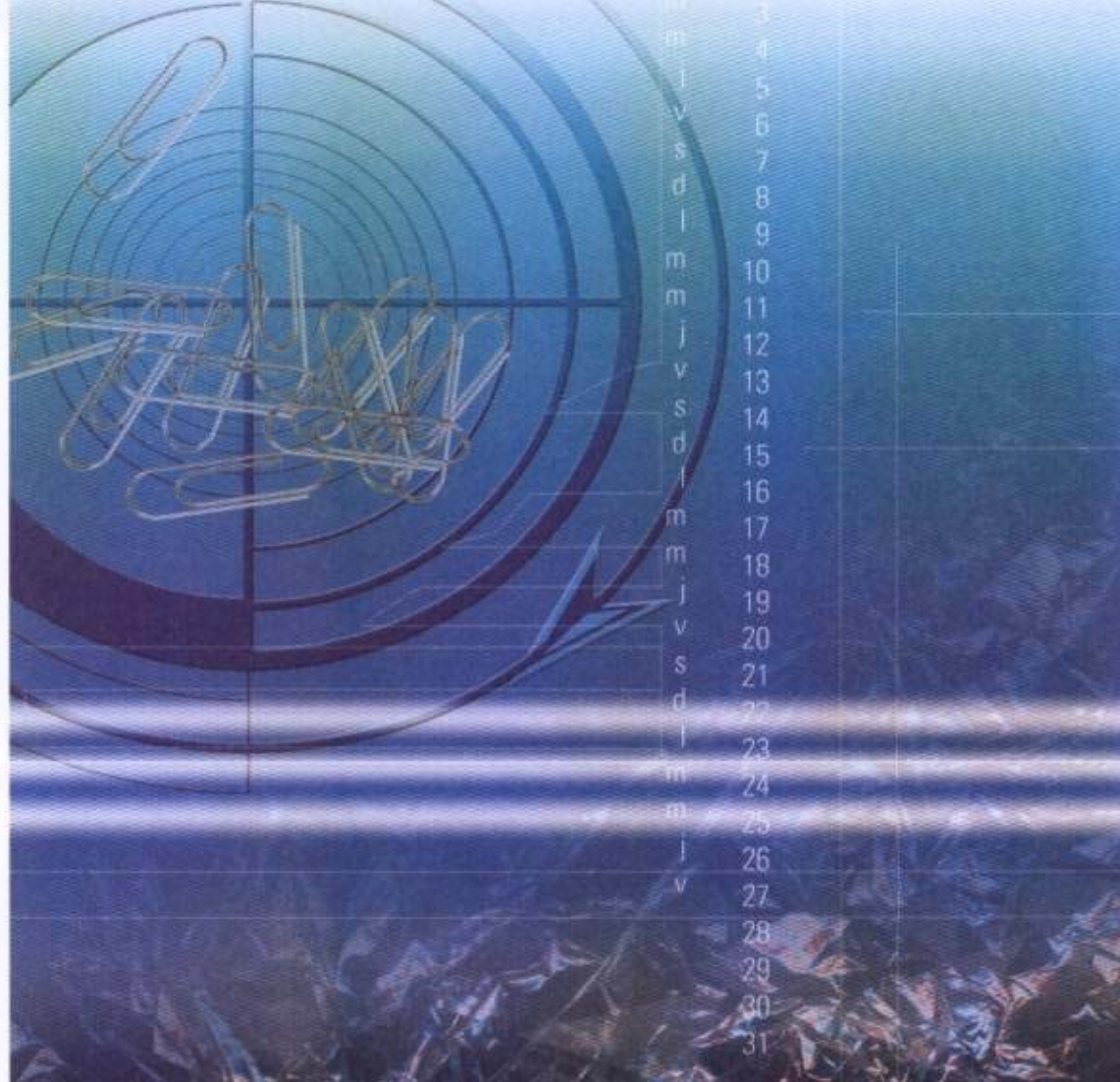




académie

bulletin
académique

n° 411

du 14 janvier 2008



SOMMAIRE

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS	
- Baccalauréats général et technologique - Epreuves terminales et anticipées - Session 2008 - Transfert de dossiers d'inscription	1
- Subvention pour dépenses de matière d'œuvre - Session 2008	4
DIVISION FINANCIERE	
- Le dispositif d'aide à la garde d'enfants de trois à six ans avec le titre ticket CESU : chèque emploi service universel	20
DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	
- Mouvement inter-académique des personnels administratifs et de laboratoire de catégorie C, des personnels infirmiers et des ATEC (hors EPLE) au titre de la rentrée scolaire 2008	21
- Elections pour la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement : scrutin du 11 mars 2008	22
DELEGATION ACADEMIQUE AUX ENSEIGNEMENT TECHNIQUES	
- Appel à candidature pour un poste de chargé de mission démarches innovantes en LP et LT à plein temps à la DAET	23
DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION CONTINUE	
- Recrutement de conseillers en formation continue en année probatoire - Année scolaire 2008/2009	25

DIEC/08-411-1165 du 14/01/08

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - EPREUVES TERMINALES ET ANTICIPEES - SESSION 2008 TRANSFERT DE DOSSIERS D'INSCRIPTION

Référence : Décrets n° 93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 portant règlement général des baccalauréats général et technologique, article 12

Destinataires : Lycées publics et privés

Affaire suivie par :

BCG	Mme EXPOSITO	04.42.91.71.88
	Mme SCHELOUCH	04.42.91.71.89
	Mme MISTRE	04.42.91.71.90
	Mme IMMORDINO	04.42.91.71.91
BTN	Mme AMALBERT	04.42.91.71.79
	Mme SCHIANCHI	04.42.91.71.93
	Mme DUFORT	04.42.91.71.94
EA	Mme ALENDIA	04.42.91.71.86

Comme chaque année des modifications, dans la liste des candidats de votre établissement, interviennent après le retour des confirmations d'inscription, à la suite de changements de domicile.

Pour me permettre de procéder au suivi des dossiers des candidats concernés, vous voudrez bien me signaler au fur et à mesure que vous en aurez connaissance et au plus tard le **lundi 31 mars 2008** tous les changements à prendre en compte.

A cet effet, vous complétez les annexes ci-jointes (annexes 1 et 2) en prenant soin de distinguer les transferts intra-académiques des transferts inter-académiques.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.

ANNEXE I

DIEC 2.02

- ☐ BCG
- ☐ BTN
- ☐ EA

Nom de l'Etablissement

TRANSFERTS INTRA-ACADEMIQUES (opérés après le retour des confirmations d'inscription)

Départ de candidats de votre établissement vers un autre établissement de l'académie

NOM – PRENOM	SERIE	NOUVEL ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Arrivée de candidats d'un autre établissement de l'académie dans votre établissement

NOM – PRENOM	SERIE	DIVISION DE CLASSE *

*** concerne uniquement les élèves de première**

RETOUR DIEC 2-02 AU PLUS TARD LE LUNDI 31 MARS 2008

ANNEXE 2

DIEC 2.02

- ☐ BCG
- ☐ BTN
- ☐ EA

Nom de l'Etablissement

TRANSFERTS INTERACADEMIQUES (opérés après le retour des confirmations d'inscription)

Départ de candidats de votre établissement vers un établissement situé dans une autre Académie

NOM – PRENOM	SERIE	NOUVEL ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	ACADEMIE D'ACCUEIL

Arrivée de candidats d'une autre Académie dans votre établissement

NOM – PRENOM	SERIE	DIVISION DE CLASSE *	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	ACADEMIE D'ORIGINE

*** concerne uniquement les élèves de première**

RETOUR DIEC 2-02 AU PLUS TARD LE LUNDI 31 MARS 2008

DIEC/08-411-1166 du 14/01/08

SUBVENTION POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE - SESSION 2008

Destinataires :

Messieurs les IA-DSDEN

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrats
s/c de messieurs les IA-DSDEN

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA

Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examens

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Affaire suivie par :

Mme Françoise PUJOL d'ANDREBO - Tél : 04.42.91.71.70 - Fax : 04.42.38.73.45

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des taux de remboursement de matière d'œuvre à l'usage des candidats pour la session 2008 des examens de niveau V, IV, et III.

Les dispositions générales publiées au Bulletin Académique n° 115 du 13/09/1999 demeurent en vigueur.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- o Les professeurs sollicités pour la conception des sujets prennent connaissance, en début de procédure, du montant affecté à chaque spécialité après avis, le cas échéant, des corps d'inspection.
- o Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant la session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépenses engagée par vos soins.
- o Vous disposez, en annexe, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2008. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.
- o Pour les EPLE, il est inutile d'adresser au rectorat les factures justifiant les dépenses engagées : la subvention sera déléguée spontanément à la diligence de la Division financière du rectorat (M. Deguigné - Tel : 04.42.91.72.83)

Pour les établissements privés, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures.

Dans tous les cas, le montant de la délégation de crédits est calculé en multipliant le coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation dans les Inspections académiques et au Rectorat.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.

ANNEXE

RECTORAT d'Aix-en-Provence

Académie d'Aix-Marseille

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par F. PUJOL d'ANDREBO

☎ : 04.42.91.71.70

Fax : 04.42.38.73.45

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2008

☐ Brevet d'études professionnelles

☐ Baccalauréat professionnel

☐ Brevet de technicien supérieur

☐ Certificat d'aptitude professionnelle

☐ Baccalauréat technologique

☐ Brevet professionnel

☐ Mention complémentaire de niveau V

☐ Baccalauréat général

☐ Brevet de technicien

Spécialité

Epreuve

Convention de remboursement de frais

Entre le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

d'une part

☐ et le Recteur de l'académie de d'autre part

☐ et le Chef d'établissement (centre d'épreuves).....d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les candidats inscrits à l'examen cité ci-dessus dans l'académie de
sont admis à subir les épreuves pratiques au
(centre d'examen implanté dans l'académie de ☐ Aix-Marseille ☐)

Article 2 : L'établissement centre d'examen fera l'avance des frais de matière d'œuvre nécessaires au déroulement de l'examen qui seront remboursés selon les dispositions suivantes arrêtées conformément au coût moyen en vigueur.

Montant de la matière d'œuvre :

Coût moyen unitaire	Nombre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser

Article 3 : Le montant à rembourser est à créditer sur le compte de l'établissement centre d'examen dès la signature de la présente convention

Le Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille

☐ Le Recteur de l'académie d'origine :

.....

☐ Le Chef d'établissement centre d'épreuves

.....

Fait à Aix-en-Provence le,.....

Fait à le

NOTA : Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTS			
320	33102	ANALYSES BIOLOGIQUES	76,00
320	25001	ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	8,00
320	23009	BATIMENT	46,00
320	22207	BIOANALYSES ET CONTROLES	20,00
320	22102	BIOTECHNOLOGIE	53,00
320	22206	CHIMISTE	46,00
320	32317	COMMUNICATION VISUELLE OPTION "GRAPHISME,EDITION,PUBLICITE"	30,00
320	20006	CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	30,00
320	25408	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	15,00
320	20108	CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE	23,00
320	23011	DESIGN D'ESPACE	46,00
320	20007	DESIGN DE PRODUITS (ancien ACI)	38,00
320	33103	DIETETIQUE	8,00
320	25508	DOMOTIQUE	46,00
320	33203	ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE	8,00
320	25509	ELECTROTECHNIQUE	46,00
320	23203	ENVELOPPE DU BATIMENT : FACADES-ETANCHEITE	50,00
320	22307	ETUDE ET REALISATION D'OUTILLAGES DE MISE EN FORME DES MATERIAUX	61,00
320	32103	EXPRESSION VISUELLE OPTION ESPACES DE COMMUNICATION	69,00
320	22706	FLUIDES-ENERGIES-ENVIRONNEMENTS OPTION B: GENIE CLIMATIQUE	40,00
320	22707	FLUIDES-ENERGIES-ENVIRONNEMENTS OPTION C : GENIE FRIGORIFIQUE	40,00
320	22708	FLUIDES-ENERGIES-ENVIRONNEMENTS OPTION D : MAINTENANCE ET GESTION DES SYSTEMES FLUIDIQUES ET ENERGETIQUES	40,00
320	23106	GEOMETRE-TOPOGRAPHE	7,00
320	34302	HYGIENE-PROPRETE-ENVIRONNEMENT	8,00
320	24005	INDUSTRIES DES MATERIAUX SOUPLES OPTION : MODELISME INDUSTRIEL	38,00
320	24002	INDUSTRIES DES MATERIAUX SOUPLES OPTION : PRODUCTIQUE	38,00
320	20109	INFORMATIQUE ET RESEAUX POUR L'INDUSTRIE ET LES SERVICES TECHNIQUES	46,00
320	25205	MAINTENANCE ET APRES-VENTE AUTOMOBILE OPTION VEHICULES PARTICULIERS	30,00
320	25206	MAINTENANCE ET APRES-VENTE AUTOMOBILE OPTION VEHICULES INDUSTRIELS	30,00
320	20110	MAINTENANCE INDUSTRIELLE	12,00
320	20107	MECANIQUE ET AUTOMATISMES INDUSTRIELS	30,00
320	34301	METIERS DE L' EAU	50,00
320	33107	OPTICIEN-LUNETIER	8,00
320	22503	PLASTURGIE	46,00
320	25004	PRODUCTIQUE MECANIQUE	46,00
320	25401	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES	23,00
320	25514	SYSTEMES ELECTRONIQUES	30,00
320	25003	TECHNICO-COMMERCIAL OPTION GENIE ELECTRIQUE ET MECANIQUE	8,00
320	22002	TECHNIQUES PHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE	15,00
320	23105	TRAVAUX PUBLICS	46,00
DEA			
322	25201	DIPLÔME EXPERT EN AUTOMOBILE	27,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

Concours recrutement		
	ADJOINT TECHNIQUE DE LABORATOIRE	18,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

DT				
	420	33104	PROTHESISTE ORTHESISTE	80,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BT				
420	23003	COLLABORATEUR D'ARCHITECTE		5,00
420	23304	DESS.ARTS APPL.SPEC.VOLUMES ARCHITECTURAUX		23,00
420	32207	DESSINATEUR MAQUET.OPT.ARTS GRAPHIQUES		23,00
420	23002	ENCADREMENT DE CHANTIER GENIE CIVIL		23,00
420	23004	ETUDE ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION		3,00
420	23101	TOPOGRAPHE		3,00
420	24205	VETEMENT (CREATION ET MESURE)		23,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BMA				
401	22315	ART DU BIJOU ET DU JOYAU		20,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BP			
450	34401	AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE	50,00
450	33403	BARMAN	50,00
450	22106	BOUCHER	15,00
450	22105	BOULANGER	12,00
450	23308	CARRELAGE MOSAIQUE	61,00
450	25409	CARROSSERIE CONSTRUCTION ET MAQUETTAGE	84,00
450	23405	CHARPENTIER	76,00
450	33606	COIFFURE OPTION COLORISTE PERMANENTISTE	4,00
450	33605	COIFFURE OPTION STYLISTE VISAGISTE	20,00
450	23309	CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM VERRE ET META	229,00
450	23208	CONSTRUCTION EN MACONNERIE ET BETON ARME	107,00
450	22104	CUISINIER	61,00
450	23311	EQUIPEMENTS SANITAIRES	150,00
450	33607	ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE	7,00
450	31205	FLEURISTE	107,00
450	25513	INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	95,00
450	23404	MENUISIER	107,00
450	23210	METIERS DE LA PIERRE	100,00
450	22703	MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION	130,00
450	22708	MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE	130,00
450	23312	PEINTURE REVETEMENTS	99,00
450	33104	PREPARATEUR EN PHARMACIE	30,00
450	33105	PROTHESISTE DENTAIRE	183,00
450	33406	RESTAURANT	69,00
450	25410	SERRURERIE METALLERIE	38,00

BCG	470	26004	SERIE S SCIENCE DE L INGENIEUR	11,00
-----	-----	-------	--------------------------------	-------

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BCT					
430	32001		ARTS APPLIQUES		15,00
430	33401		HOTELLERIE		38,00
430	23401	MD	STI GEN MEC OPT BOIS MAT ASS		15,00
430	24001	ME	STI GEN MEC OPT MAT SOUPLES		15,00
430	25107	MF	STI GEN MEC OPT MICOTECHNIQUES		15,00
430	25105	MA	STI GEN MECA OPT PROD MECANIQUE		15,00
430	25401	MC	STI GEN MECA OPT STRCT METAL		15,00
430	25104	MB	STI GEN MECA OPT SYST MOTORISES		15,00
430	23102	CI	STI GENIE CIVIL		30,00
430	25504	EL	STI GENIE ELECTRONIQUE		23,00
430	25503	ET	STI GENIE ELECTROTECHNIQUE		23,00
430	23302	EN	STI GENIE ENERGETIQUE		23,00
430	22207	BG	STL BIOCHIMIE GENIE BIOLOGIQUE		24,00
430	22206	CL	STL CHIMIE DE LABO		23,00
430	20101	PL	STL PHYSIQUE DE LABO		15,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BCP			Taux (en euros)
400	25504	AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES-AVIONIQUE	35,00
400	25301	AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES-CELLULE	35,00
400	23301	BATIMENT:METAL,ALUMINIUM,VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	25,00
400	22103	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	18,00
400	25404	CARROSSERIE OPTION REPARATION	15,00
400	23201	CONSTRUCTION BATIMENT GROS OEUVRE	11,00
400	25506	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	50,00
400	22702	ENERGETIQUE OPT A: INSTALLATION ET MISE EN OEUVRE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	25,00
400	22701	ENERGETIQUE OP B: GESTION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	25,00
400	33601	ESTHETIQUE/COSMETIQUE-PARFUMERIE	7,00
400	20002	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	10,00
400	31103	EXPLOITATION DES TRANSPORTS	15,00
400	34301	HYGIENE ET ENVIRONNEMENT	15,00
400	22002	INDUSTRIES DE PROCEDES	11,00
400	25209	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES : BATEAUX DE PLAISANCE	18,00
400	25210	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES : MOTOCYCLES	18,00
400	25208	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES : VEHICULES INDUSTRIELS	18,00
400	25207	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES : VOITURES PARTICULIERES	18,00
400	25002	MAINTENANCE DES APPAREILS ET EQUIPEMENTS MENAGERS ET DE COLLECTIVITES	9,00
400	25007	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	22,00
400	25211	MAINTENANCE DES MATERIELS, OPTION A: MATERIELS AGRICOLES	10,00
400	25212	MAINTENANCE DES MATERIELS, OPTION B: MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION	10,00
400	25213	MAINTENANCE DES MATERIELS, OPTION C: MATERIELS DE PARCS ET JARDINS	6,00
400	24003	METIERS DE LA MODE ET INDUSTRIES CONNEXES PRODUCTIVE	20,00
400	22102	METIERS DE L'ALIMENTATION	15,00
400	25505	MICRO-INFORMATIQUE ET RESEAUX : INSTALLATION ET MAINTENANCE	9,00
400	24101	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION INDUSTRIES TEXTILES	20,00
400	32302	PHOTOGRAPHE	60,00
400	20101	PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE	8,00
400	22502	PLASTURGIE	23,00
400	32205	PRODUCTION GRAPHIQUE	17,00
400	32204	PRODUCTION IMPRIMEE	17,00
400	23401	PRODUCTIVE BOIS	15,00
400	25405	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES	23,00
400	33402	RESTAURATION	76,00
400	25106	TECHNICIEN D'USINAGE	30,00
400	23405	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (ancien Bois contruc. et aménag. du bat) U32	50,00
400	23405	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (ancien Bois contruc. et aménag. du bat) U33	50,00
400	25107	TECHNICIEN OUTILLEUR	40,00
400	23102	TRAVAUX PUBLICS	5,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

500	34301	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU	15,00
500	31116	AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	3,00
500	22129	AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	23,00
500	34403	AGENT PREVENTION ET SECURITE	26,00
500	22357	ART DU BIJOU ET DU JOYAU	17,00
500	32217	ARTS DE LA RELIURE	50,00
500	23430	ARTS DU BOIS OPT A:SCULPTEUR ORNE	23,00
500	23432	ARTS DU BOIS OPT C:MARQUETEUR	23,00
500		ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE opt° Verrier au chalumeau	35,00
500	33411	ASSITANT TECH EN MILIEU FAM ET COLLECTIVITE	12,00
500	22135	BOUCHER	60,00
500	22132	BOULANGER	12,00
500	23318	CARRELEUR MOSAISTE (EP2)	50,00
500	23318	CARRELEUR MOSAISTE (EP3)	20,00
500	22605	CARTONNIER OPTION A : PREPARATION (TRACE ET COUPE) *	8,00
500	23439	CHARPENTIER BOIS	15,00
500	23444	CHARPENTIER MARINE (EP2)	25,00
500	22133	CHOCOLATIER CONFISEUR	15,00
500	33605	COIFFURE (EP2-EP3)	3,00
500	22510	COMPOSITES PLASTIQUES CHAUDRONNES EP1	8,00
500	22510	COMPOSITES PLASTIQUES CHAUDRONNES EP2	8,00
500	23109	CONDUITE D'ENGINS DE TRVX PUBLICS *	9,00
500	31105	CONDUITE ROUTIERE	9,00
500	23322	CONSTRUC BAT ALU VERRE MAT SYNTHE	90,00
500	23116	CONSTRUC CANALISATIONS TRAV PUBLI	70,00
500	23219	CONSTRUCT.BETON ARME DU BATIMENT EP2	50,00
500	23219	CONSTRUCT.BETON ARME DU BATIMENT EP3	20,00
500	23115	CONSTRUCTEUR DE ROUTES	15,00
500	23117	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART	37,00
500	25414	CONSTRUCTION ENSEMBL. CHAUDRONNES	18,00
500	24236	COUTURE FLOU EP1	15,00
500	24236	COUTURE FLOU EP2	15,00
500	23218	COUVREUR	50,00
500	22131	CUISINE	27,00
500	22422	DECORATION EN CERAMIQUE	8,00
500	32101	DESSINAT.EXECUTION COMMUNIC GRAPH	11,00
500	22332	DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	29,00
500	23437	EBENISTE	38,00
500	22002	EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	8,00
500	23433	ENCADREUR	38,00
500	33604	ESTHETIQ.COSMETIQ: SOINS CONSEILS EP2+EP3	5,00
500	25423	FERRONNIER	14,00
500	31218	FLEURISTE	26,00
500	24315	FOURRURE	38,00
500	22706	FROID ET CLIMATISATION EP1	37,00
500	22706	FROID ET CLIMATISATION EP2	24,00
500	34305	GESTION DECHETS, PROPRETE URBAINE	7,00
500	22109	GLACIER FABRICANT	5,00
500	23204	GRAVEUR SUR PIERRE	25,00

500	25135	HORLOGERIE	11,00
500	22201	INDUSTRIES CHIMIQUES	15,00
500	23317	INSTALLATEUR SANITAIRE	25,00
500	22713	INSTALLATEUR THERMIQUE	15,00
500	23217	MACON EP2	50,00
500	23217	MACON EP3	20,00
500	25213	MAINT.M.MATERIELS PARCS & JARDINS	8,00
500	25211	MAINT.MAT TRACTEURS&MATERL.AGRIC.	8,00
500	25216	MAINT.VEH AUTO MOTOCYCLES	6,00
500	25215	MAINT.VEH AUTO VEHICULES INDUSTRI	6,00
500	25214	MAINT.VEH AUTO VEHICULES PARTICUL	6,00
500	25304	MAINTENAN.SUR SYSTEMES D'AERONEFS	12,00
500	23002	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES EP2	18,00
500	25212	MAINTENANCE DES MATERIELS OPT. MAT TP ET DE MANU	15,00
500	24317	MAROQUINERIE	26,00
500	25207	MECA.MAINT.OPTC: BATEAUX	6,00
500	25302	MECANICIEN D'ENT. D'AVIONS OPT.1 MOTEURS A PISTONS	12,00
500	25005	MECANICIEN D'ENT. D'AVIONS OPT.3 SYSTEMES ELECTRO.	12,00
500		MECANICIEN MAINTENANCE DE VEHICULE Opt Bateaux de plaisance	8,00
500	23441	MENUISIER FABRICANT DE MENUIS. MOBILIER ET AGENCEMENT	15,00
500	23442	MENUISIER INSTALLATEUR	15,00
500	23206	METIERS DE LA PIERRE	30,00
500	25521	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	38,00
500	25124	MICROMECHANIQUE *	6,00
500	23302	MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE	46,00
500	32314	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA	8,00
500	22342	ORFEVRE OPT C --> POLISSEUR	200,00
500	33106	ORTHO-PROTHESISTE	30,00
500	25425	OUTILLAGES EN MOULES METALLIQUES	23,00
500	22124	PATISSIER GLACIER CHOCOLATIER CONFISEUR	50,00
500	23319	PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	20,00
500	25401	PEINTURE EN CARROSSERIE	30,00
500	33202	PETITE ENFANCE (EP1 A et B - EP3)	14,00
500	32309	PHOTOGRAPHE	46,00
500	23444	pl	30,00
500	22509	PLASTURGIE	23,00
500	23323	PLATRIER PLAQUISTE	23,00
500	31203	POISSONNIER	23,00
500	25523	PREP&REALI D'OUVRAGES ELECTRIQUES	28,00
500	24237	PRET-A-PORTER	12,00
500	33105	PROTHESISTE DENTAIRE	46,00
500	25411	REPARATION DES CARROSSERIES	30,00
500	33409	RESTAURANT	28,00
500	32225	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	38,00
500	25431	SERRURIER METALLIER	9,00
500	33410	SERVICES EN BRASSERIE-CAFE	15,00
500	32226	SIGNALÉTIQUE, ENSEIGNE ET DECOR	23,00
500	23320	SOLIER-MOQUETTISTE	20,00
500	24233	TAILLEUR DAME EP1	18,00
500	24233	TAILLEUR DAME EP2	18,00
500	23216	TAILLEUR DE PIERRE-MARBRIER DU BA	25,00
500	24239	TAPISSIER-TAP D'AMEUBLEMENT DECOR	58,00
500	24238	TAPISSIER-TAPISSIERE D'AMEUB.SIEG	231,00
500	22421	TOURNAGE EN CERAMIQUE	11,00
500	23438	VANNERIE	3,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BEP			
510	2210D	ALIMENTATION DOM PREP PROD CARNE	11,00
510	2210B	ALIMENTATION DOM BOULANGER	8,00
510	2210E	ALIMENTATION DOM PATISSIER	13,00
510	3430B	BIOSERVICES DOM AGENT TECH.ALIMEN	5,00
510	3430A	Métiers de l'hygiène de la propreté et de l'environnement	23,00
510	2340D	BOIS&MATERIAUX A.D:1ERE TRSF BOIS EP1	34,00
510	2340D	BOIS&MATERIAUX A.D:1ERE TRSF BOIS EP2	6,00
510	2340B	BOIS&MATERIAUX A.D:CHARPENTE	35,00
510	2340C	BOIS&MATERIAUX A.D:FAB IND MOBILI	48,00
510	33002	CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES	38,00
510	2340A	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES EP1	26,00
510	33002	CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES (EP1 A et B)	14,00
510	33002	CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES (DC)	8,00
510	2540A	CARROSSERIE DOM REPARATION	30,00
510	31101	CONDUITE & SERVIC.DS TRANSP.ROUT.	9,00
510	2330A	FINITION DOM PLATRERIE PEINTURE	7,00
510	2330C	FINITION DOM PEINTURE VITRERIE RE	7,00
510	2330B	FINITION DOM PLATRERIE PLATRES&PR	30,00
510	2330D	FINITION DOM SOLS ET MOQUETTES	119,00
510	25507	INST CONSEIL EN EQUIPEMT ELECTROM	15,00
510	31104	LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	3,00
510	20101	MAINT.EQUIP.COMMANDE SYSTM.INDUST	15,00
510	25004	MAINTENANCE SYSTEMES MECANQUES EP1	8,00
510	2520C	MAINT.VEHICUL.AUTO D:BATEAUX PL&P	8,00
510	25103C	MAINTENANCE VEHICULES ET MATERIEL : Op° Parcs et jardins	3,00
510	25103A	MAINTENANCE VEHICULES ET MATERIEL : Op° Tracteurs et Mat Agricoles	11,00
510	2520D	MAINT.VEHICUL.AUTO D:CYCLES&MOTOC	9,00
510	2520A	MAINT.VEHICUL.AUTO D:VEHIC.PARTIC	13,00
510	2520B	MAINT.VEHICUL.AUTO D:VEHIC.INDUST	10,00
510	32203	METIERS COMMUNICATION&IND.GRAPHIQ	30,00
510	24204	METIERS DE LA MODE ET IND.CONN. OPT.MAROQUINIER EP1	26,00
510	2420D	METIERS DE LA MODE ET IND.CONN. OPT.PRÊT A PORTER EP1	23,00
510	2420A	METIERS DE LA MODE ET IND.CONN.OPT.COUTURE FLOU EP1	23,00
510	24204	METIERS DE LA MODE ET IND.CONN.OPT.TAILLEUR DAME EP1	23,00
510	24204C	METIERS DE LA MODE ET IND.CONN.OPT.TAILLEUR HOMME	41,50
510	25110	METIERS DE LA PRODUCTION MECANIQUE INFORMATISEE EP1	10,00
510	25110	METIERS DE LA PRODUCTION MECANIQUE INFORMATISEE EP3	20,00
510	3340A	METIERS DE LA REST. ET DE L'HOT.DOM.PRODUCTION CULINAIRE	27,00
510	3340B	METIERS DE LA REST. ET DE L'HOT.DOM.PRODUCTION DE SERVICES	28,00
510	25508	METIERS DE L'ELECTRONIQUE	23,00
510	25509	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE	23,00
510	22203	MET.IND.PROCED.IND.CHIM.BIOINDUS.	15,00
510	31201	OPTIQUE LUNETTERIE	46,00
510	25404	REALISATION OUVRA CHAUD STRU META	18,00
510	25404	REALIS.OUVRAG.CHAUDR.ET DE STRUCT.METALL.	18,00
510	22704	TECH.INSTAL.SANITAIRES&THERMIQUES	10,00
510	23304	TECHNIQ.METX VERR.MATERX SYNTH.BAT	30,00
510	22703	TECHNIQUE DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L AIR	30,00
510	23104	TECHNIQU. GEOMETRE ET TOPOGRAPHIE	2,00
510	23203	TECHNIQU.GROS OEUVRE DU BATIMENT	70,00
510	23103	TRAVAUX PUBLICS EP1 (toutes options = 2310A, 2310B, 2310C)	30,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

MC V			
010	33001	AIDE A DOMICILE	5,00
010		ART DE LA CUISINE ALLEGEE	22,50
010	22107	BOULANGERIE SPECIALISEE	8,00
010	33604	COLORISTE PERMANENTISTE	3,00
010	22105	CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT	11,00
010	33411	EMPLOYE BARMAN	10,00
010	22103	EMPLOYE TRAITEUR	17,00
010	32201	FINITION FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES	7,00
010	22304	JOAILLERIE	17,00
010	25507	MAINTENACE DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTOMOBILE	8,00
010	25207	MAINTENANCE DES MOTEURS DIESELS ET DE LEURS EQUIPEMENTS	2,00
010	22701	MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL	23,00
010	25203	MET.AU POINT EN SYST. DE CONTR. ET D'ASS.MAT AGRI	8,00
010	25501	MISE AU POINT : ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE AUTO.	3,00
010	22104	PATIS.GLAC.CHOCOL.CONF.SPEC.	13,00
010	22108	PATISSERIE BOULANGERE	12,00
010	23304	PEINTURE DECORATION	30,00
010	23302	PLAQUISTE	23,00
010	33410	SOMMELLERIE	9,00
010	25404	SOUDAGE	30,00
010	33603	STYLISTE-VISAGISTE	20,00
010		SURETE DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC	30,00

SESSION 2008
TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

MC IV			
010	25503	AERONAUTIQUE OPT AVIONIQUE	30,00
010	25305	AERONAUTIQUE OPT AVIONS A TURBOMACHINES	30,00
010	25302	HELICOPTERES A TURBOMACHINES	30,00

DIFIN/08-411-432 du 14/01/08

**LE DISPOSITIF D'AIDE A LA GARDE D' ENFANT DE TROIS A SIX ANS AVEC
LE TITRE TICKET CESU : CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL**

Destinataires : Messieurs les Présidents d'Université
Messieurs les Inspecteurs d'Académie (pour diffusion dans le 1er degré)
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements publics et privés

Affaire suivie par : Mme Floriane GOMIS - Bureau de l'action sociale
Division Financière du Rectorat - Tél : 04 42 91 72 72 ; Fax : 04 42 91 70 07

Références :

- circulaire B9 N°2151 et 2BPSS N°07-3808 du 28 décembre 2007 du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique

Je vous demande de porter à la connaissance de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité **la prolongation du délai de dépôt des demandes** de chèque emploi service universel pour la garde d'enfant de 3 à 6 ans au titre de l'année 2007.

Les dossiers peuvent être adressés au gestionnaire de la prestation jusqu'au 29 février 2008, le cachet de la poste faisant foi.

Signataire : Christiane BONNEFOY, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS

ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/08-411-518 du 14/01/08

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET DE LABORATOIRE DE CATEGORIE C, DES PERSONNELS INFIRMIERS, ET DES ATEC (HORS EPLE) AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2008

Destinataires : Tous les établissements publics

Affaire suivie par :

Sandrine SAUVAGET (04 42 91 72 28), pour les adjoints administratifs

Noëlle VINCENT (04 42 91 72 44), pour les adjoints techniques de laboratoire, les personnels infirmiers et les ATEC (précédemment OEA-OP-MO) non affectés en EPLE

Fax : 04 42 91 70 06, mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet et placés sous votre autorité souhaitant obtenir une **mutation inter-académique** des modalités d'enregistrement de leur demande. Sont concernés :

- les adjoints administratifs
- les adjoints techniques de laboratoire
- les infirmiers
- les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC) qui ne sont pas affectés en EPLE (la mobilité des personnels ouvriers ATEC - précédemment OEA-OP-MO affectés en EPLE n'est pas organisée par le rectorat).

1) Phase de pré-inscription au mouvement inter académique

Les agents de l'académie d'Aix-Marseille souhaitant intégrer une autre académie devront se pré-inscrire par le biais de l'application PAMAC à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/pamac/>

Ce service sera ouvert du **14 janvier au 15 février 2008** (date de fermeture nationale).

2) Phase de saisie des vœux

Les agents ne pourront se connecter à AMAC que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur PAMAC.

Le serveur AMAC sera ouvert **du 10 mars au 4 avril 2008**.

3) Phase de confirmation des vœux

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents recevront un accusé de réception qu'il conviendra de retourner, par voie hiérarchique, avant le **25 avril 2008**

au service DIEPAT-301 pour les adjoints administratifs,

au service DIEPAT-303 pour les adjoints techniques de laboratoire et les personnels infirmiers

pour les ATEC (adjoints techniques des établissements d'enseignement) qui ne sont pas affectés en EPLE.

Rectorat d'Aix-en-Provence, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, accompagné des pièces justificatives à l'appui de la demande.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels placés sous votre autorité.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/08-411-519 du 14/01/08

ELECTIONS POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : SCRUTIN DU 11 MARS 2008

Destinataires : Messieurs les Présidents d'Université et Directeurs d'enseignement supérieur,
Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs des services départementaux de
l'Education Nationale,
Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande,
Mmes et MM les Chefs d'établissements d'enseignement du second degré.

Affaire suivie par :

Mme Marie-Françoise ROUELLE-ALLODI, Secrétariat de la Division de l'Encadrement et des
Personnels Administratifs et Techniques (DIEPAT),
Tél. : 04.42.91.72.26 - Fax. : 04.42.91.70.06. Mèl. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- **VU** l'arrêté rectoral DIEPAT n°2007-372 publié au bulletin académique n°410 du 7 janvier 2008
- **Considérant** les effectifs des ATEC classés dans chacun des quatre grades du corps au 2 janvier 2008

- ARRETE -

Article unique : Les dispositions de l'arrêté rectoral visé en référence fixant le nombre de représentants des personnels à élire à la commission administrative paritaire académique des Adjointes Techniques des Etablissements d'Enseignement sont modifiées comme suit :

au lieu de « 2 titulaires et 2 suppléants pour chacun des quatre grades du corps des ATEC »
lire « 2 titulaires et 2 suppléants pour les trois grades de ATEC 2^{ème} classe, ATEC 1^{ère} classe, ATEC principal 2^{ème} classe, et 1 titulaire et 1 suppléant pour le grade d'ATEC principal 1^{ère} classe ».

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

DAET/08-411-41 du 14/01/08

APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE DE CHARGE DE MISSION DEMARCHES INNOVANTES EN LP ET LT A TEMPS PLEIN A LA DAET

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement et Mesdames et Messieurs les Enseignants

Affaire suivie par : DAET

Tel : 04 42 93 88 04 - Fax : 04 42 93 88 19 - Mail : ce.daet@ac-aix-marseille.fr

La Délégation Académique aux Enseignements Techniques recrute à partir du mois de février 2008 un(e) chargé(e) de mission pour la valorisation de l'enseignement professionnel, le suivi des formations en alternance sous statut scolaire et des démarches innovantes en Lycées Professionnels et Technologiques.

Attribution :

Le(la) Chargé(e) de mission sera chargé(e) des missions suivantes :

1. Contribuer au développement de l'information à propos des formations professionnalisantes et de la Certification professionnelle (CAP, BEP-Bac Pro, BTS...) notamment par la *préparation de documents réalisés en partenariat avec les Branches professionnelles* ainsi que par la gestion du site académique des formations professionnelles.
2. Assurer le suivi administratif et financier des dotations au titre des périodes de formation ou des stages (BTS) en entreprise des Lycées Professionnels ou des Lycées Technologiques.
3. Assurer le suivi du développement des périodes de formation ou des stages en entreprise à l'étranger, pour les élèves des Lycées Professionnels en liaison avec les Corps d'inspection.
4. Participer à l'animation et au suivi du dispositif « entreprendre au Lycée – Mini entreprises » en liaison avec les Corps d'inspection (IEN-ET et IA-IPR).

Nature du poste :

Il s'agit d'un emploi de professeur (Lycée Technologique, Lycée Professionnel, Collège) mis à disposition à temps plein auprès de la Délégation Académique aux Enseignements Techniques, en bénéficiant d'une décharge de service¹.

Les missions de la Délégation Académique aux Enseignements techniques

- La DAET met en œuvre ou coordonne sous l'autorité du Recteur, les orientations académiques pour développer les relations partenariales entre écoles et entreprises afin d'améliorer *l'information sur les métiers, les formations professionnelles (CAP, BEP-Bac pro, BTS) en Lycées professionnels ou technologiques (sous statut scolaire, étudiant ou par apprentissage) et l'aide à une première insertion professionnelle.*

¹ référence : la lettre du Recteur du 28 mars 2007

- La DAET propose au Recteur les avis portant sur l'opportunité des transformations de la carte des formations en LP ou LT (CAP, BEP -Bac Pro ; BTS) en s'appuyant notamment sur l'analyse des perspectives d'emplois et en liaison avec le Secrétaire Général Adjoint et les Corps d'inspection.
- La DAET anime et suit en liaison avec les Corps d'inspection (IA-IPR et IEN-ET) les démarches innovantes en LP ou LT telles que la démarche « entreprendre au lycée – mini entreprises », le suivi du développement des périodes de formation en entreprise à l'étranger et la dotation des lycées au titre des périodes de formation en entreprise.

Compétences requises pour le poste sont :

Elles sont les suivantes :

- une bonne connaissance du système éducatif et notamment des Lycées professionnels et /ou technologiques
 - l'intérêt pour un travail en équipe
 - la compréhension des enjeux pour un partenariat entre les responsables du système éducatif et ceux du monde économique dans le respect des compétences de chacun
 - la nécessité de respecter les règles de fonctionnement relevant d'un service public
 - des compétences en bureautique et informatique
 - motivation pour assurer une fonction de responsabilités dans le cadre d'un service du rectorat
- Le chargé de mission sera placé *sous la responsabilité du DAET*.
 - Le salaire net mensuel correspondra à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonctions
 - L'évolution correspond à celle du corps d'origine
 - La mission est renouvelable annuellement (sur la base d'un rapport d'activité annuel) et avec une durée maximale de trois ans
 - Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à constituer un dossier avec une lettre de motivation, en joignant le dernier rapport d'inspection ainsi que toutes pièces pouvant soutenir leur candidature avant le 20 janvier 2008 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat
Délégation Académique aux Enseignements Techniques
A l'attention de M. KASTLER
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex 1

- Un double du dossier devra être envoyé sous couvert de la voie hiérarchique, accompagné d'une lettre de motivation, sous couvert du chef d'établissement ou de l'autorité rectorale concernée.²

Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués à une audition à la DAET avant le 1^{er} février 2008.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.

² si l'enseignant exerce déjà une fonction au niveau de l'académie

DAFCO/08-411-27 du 14/01/08

RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE EN ANNEE PROBATOIRE ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Références : - Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (JO du 26 mai 1990)
- Note de Service n° 90-129 du 14 juin 1990 (BOEN n° 25 du 21 juin 1990)

Destinataires (pour attributions) :

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré

Messieurs les présidents d'université

Monsieur le directeur de l'IUFM

Monsieur le chef de la DAFIP

Messieurs les inspecteurs d'académie-DSDEN

Destinataires (pour information) :

Monsieur le Doyen des IPR-IA

Monsieur le DAET

Affaire suivie par : Hervé COUSSEAU, Conseiller en Formation Continue
Marie-Hélène GABBANI, Services administratifs
Tél : 04.42.93.88.70 ou 80 - Fax : 04.42.93.88.67

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la procédure de recrutement de Conseiller en Formation Continue dans l'académie d'Aix-Marseille pour l'année scolaire 2008-2009, va être lancée.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette information à la connaissance des personnels relevant de votre autorité.

Les personnels intéressés sont invités à télécharger un dossier de candidature depuis le site suivant :

www.gretanet.com

Les documents disponibles sont :

- la notice (informations sur les fonctions de CFC et modalités de recrutement)
- la fiche de candidature 1 pour les CFC d'une autre académie
- la fiche de candidature 2 pour tous les autres candidats

Les dossiers de candidature sont à retourner à :

**La Délégation Académique à la Formation Continue
Rectorat - DAFCO - Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1.**

Clôture de réception des dossiers de candidature au Rectorat (DAFCO) : le 14 mars 2008.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille.